

N° 5

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

SESSION EXTRAORDINAIRE

Séance du Lundi 13 Mars 1916

	Page .
<b>Conseil municipal :</b>	
Funérailles du jeune Vanhove. — Frais . . . . .	44
<b>Police administrative :</b>	
Secours aux chômeurs et aux nécessiteux. — Maintien du tarif . . . . .	58
Service du chômage. — Dépenses de l'année 1915 . . . . .	57
<b>Administrations diverses :</b>	
Guerre. — Contribution de guerre et ravitaillement des troupes allemandes. — Exercice 1915. . . . .	54
Logement et cantonnement des troupes allemandes. — Frais . . . . .	55
Souscription en faveur des familles nécessiteuses. — Exercice 1915 . . . . .	61
<b>Bâtiments communaux :</b>	
Assurances. — Marchandises déposées aux entrepôts et au local Crépy . . . . .	47
<b>Voirie :</b>	
Emprises. — Suppressions . . . . .	45
<b>Enseignement industriel :</b>	
Bourse et subsides . . . . .	72
<b>Bureau de Bienfaisance :</b>	
Legs Denneulin . . . . .	48

	Pages.
<b>Hospices :</b>	
Budget primitif pour 1916 . . . . .	48
Administrateur. — Nomination. . . . .	47
<b>Finances :</b>	
Comptes courants des Banques. — Exercice 1915 . . . . .	51
Comptes courants des particuliers. — Exercice 1915 . . . . .	52
Comité d'Alimentation du Nord de la France. — Gestion financière. . . . .	62
<b>Recettes :</b>	
Souscription en faveur des familles nécessiteuses . . . . .	61
<b>Dépenses :</b>	
Avances aux communes et aux établissements publics. — Exercice 1915. . . . .	52
Contribution de guerre et ravitaillement des troupes allemandes. — Exercice 1915 . . . . .	54
Dépenses diverses nécessitées par la situation actuelle. — Crédit supplémentaire. . . . .	61
Sinistrés du bombardement. — Crédit supplémentaire. — Exercice 1915 . . . . .	61
Logement et cantonnement des troupes allemandes. — Frais . . . . .	55
<b>Emprunts :</b>	
Emission de bons communaux. — Exercice 1915 . . . . .	49
Bons communaux. — Incinération . . . . .	49
Bons communaux en mauvais état. — Observations . . . . .	50
<b>Alimentation :</b>	
Ravitaillement de la population. — Opérations de l'année 1915 . . . . .	56
Ravitaillement de la population. — Cartes de pain. — Fausses déclarations . . . . .	60
Comité d'Alimentation du Nord de la France. — Gestion financière . . . . .	62
<b>Hygiène :</b>	
Caves inondées. — Assèchement. — Marchés . . . . .	46
Hôpital rue Boileux. — Assèchement des caves. . . . .	72
<b>Cimetières :</b>	
Sud. — Rétrocession de concession . . . . .	63
Concession gratuite. — Vanhove . . . . .	44
<b>Caisse de Retraites :</b>	
Police. — Carlier . . . . .	65
» Veuve Clabaut, Louis . . . . .	70
» Decorne . . . . .	65
» Delemarle . . . . .	65
» Farineau . . . . .	65

	Pages.
Police. — Gallez . . . . .	65
» Lamérand . . . . .	65
» Wyon . . . . .	65
Octroi. — Cochez, Benoît-J. Joseph . . . . .	68
» Cordonnier . . . . .	64
» Dalle . . . . .	64
» Gilquin . . . . .	64
» Lemay . . . . .	64
» Prouvost . . . . .	64
» Sauvage, Edouard . . . . .	69
<b>Gratifications. — Indemnités. — Secours :</b>	
Police. — Carlier . . . . .	65
» Decorne . . . . .	65
» Delemarle . . . . .	65
» Farineau . . . . .	65
» Gallez . . . . .	65
» Lamérand . . . . .	65
» Wyon . . . . .	65
Octroi. — Cochez . . . . .	68
» Cordonnier . . . . .	64
» Dalle . . . . .	64
» Gilquin . . . . .	64
» Lemay . . . . .	64
» Prouvost . . . . .	64
» Sauvage . . . . .	69

L'an mil neuf cent seize, le Lundi treize Mars, à trois heures de l'après-midi, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à l'Hôtel de Ville de Lille.

Présidence de **M. René BAUDON**, Adjoint.

Secrétaire : **M. OVIGNEUR**, Conseiller municipal.

*Présents :*

MM. CRÉPY-SAINT-LÉGER, REMY, DUBURCO, LEGRAND-HERMAN, BAUDON, DELOS, LIÉGEOIS-SIX, DUPONCHELLE, OVIGNEUR, LESOT, SOCKEEL, BUISINE, BARÉ, COILLIOT, DUCASTEL, LELEU, BOUTRY, LESSENNE et GUISELIN.

*Excusés :*

MM. Ch. DELESALLE, BRACKERS-D'HUGO, DAMBRINE, DRUEZ, BARROIS et GOBERT.

*Sous les drapeaux :*

MM. LAURENGE, GOSSART, DANIEL Désiré, COUTEL, VALDELIÈVRE, PARMENTIER, WAUQUIER et GRONIER.

M. le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

---

## Rapport de M. le Maire

1508  
—  
*Funérailles  
du jeune Vanhove.  
Concession  
au  
Cimetière du Sud.*

MESSIEURS,

Le 6 de ce mois, à 4 heures du soir, le jeune Vanhove, André-Pierre, né à Lille, le 2 Novembre 1904, fut tué sur le coup par un projectile de petit calibre, pendant un tir effectué sur un aéroplane qui survolait Lambersart.

L'enfant se trouvait à 50 mètres de chez lui, rue Championnet, 48, où le docteur requis ne put que constater la mort.

Nous vous invitons, Messieurs, à donner aux parents de cette nouvelle et innocente victime de la tourmente qui nous accable, la matérielle consolation de mettre à la charge de la Cité les frais des funérailles de l'infortuné enfant et une concession au cimetière du Sud où il reposera près des victimes de l'explosion terrifiante du 11 Janvier dernier.

Ces dépenses seront imputées sur le crédit « Dépenses nécessitées par la guerre ».

*Adopté.*

---

### Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Van Volput, 51, rue Léonard-Danel, avait été autorisé, par délibération du Conseil municipal du 2 Mai 1911, à poser un tableau contre la façade de son immeuble, moyennant paiement d'une redevance annuelle de 10 francs. Il déclare que ce tableau a été enlevé en Août 1914. Nous n'avons pu constater l'enlèvement de ce tableau qu'au reçu de sa lettre du 10 Janvier dernier.

M. Faucompré nous informe également qu'il a fait enlever, depuis l'occupation allemande, l'écusson posé sur la maison Place Saint-Martin, 15, et pour lequel il payait une redevance annuelle de 10 francs, suivant décision du Conseil municipal du 29 Octobre 1910.

Enfin, M. Pagie déclare qu'il a fait enlever les écussons placés sur la façade de son immeuble, rue Gambetta, moyennant paiement d'une redevance annuelle de 18 francs, et suivant une délibération du 2 Mai 1911.

Nous vous demandons, Messieurs, de nous autoriser à rayer ces emprises du tableau des redevances annuelles.

*Adopté.*

1509

—  
*Emprises.  
Suppressions.*

1510

Caves inondées.

Assèchement.

Marchés.

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 8 Janvier 1916, vous avez statué sur les marchés et conventions qui vous étaient présentés, pour l'installation des pompes d'épuisement des caves et de leur fonctionnement.

Depuis cette date, nous avons fait installer :

1° Une pompe chez M. Vennin, rue Colbert, par la Maison Wauquier, et la dépense s'est élevée à 462 fr. 55 ;

2° Une pompe chez M. Parzy, rue Sans-Pavé, 5, pour le prix de 2.355 francs, y compris le moteur électrique et les accessoires, aux prix de son marché du 9 Décembre 1915.

Nous vous demandons de ratifier cette dépense comme suite au marché passé avec cette maison et adopté dans la séance précitée.

D'un autre côté, nous avons passé les conventions suivantes :

1° Avec M. Parzy, rue du Faubourg-de-Roubaix, n° 201, pour les frais de surveillance et de graissage d'une pompe électrique installée rue Sans-Pavé, n° 5 ;

2° Avec M. Danjou, rue de Béthune, n° 54, pour les frais de surveillance et de graissage d'une pompe électrique installée dans son établissement ;

3° Avec M<sup>lle</sup> Jupin, rue Esquermoise, pour les frais de surveillance et d'entretien d'une pompe électrique installée au n° 15 de la rue du Sec-Arembault ;

4° Avec M. Danel, rue Nationale, 93, pour les frais de surveillance et d'entretien d'une pompe électrique installée dans son établissement.

Nous vous demandons de vouloir bien homologuer ces conventions.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons souscrit, avec diverses Compagnies assurant déjà pour la plupart les marchandises déposées aux entrepôts, une police temporaire de trois mois pour l'assurance des denrées destinées à l'alimentation de la population et déposées dans les dits entrepôts, ainsi qu'au local de la filature Crépy, rue de Turenne.

Conformément aux dispositions de la loi du 5 Avril 1884, nous soumettons ces contrats d'assurances à votre approbation et nous demandons de nous autoriser à couvrir le surplus et à renouveler le contrat en temps utile.

*Adopté.*

1511

—  
*Assurances.  
Marchandises  
déposées  
aux entrepôts  
et au  
local Crépy.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons dû accepter la démission de M. Ch. Mulié, qui s'est vu contraint, par l'état de sa santé, à résigner ses fonctions d'Administrateur des Hospices et nous exprimons à ce collaborateur, dont nous avons pu apprécier la valeur autant que le dévouement, les vifs regrets que nous cause son départ.

D'accord avec M. le Vice-Président de la Commission administrative des Hospices, nous avons fait appel, pour remplacer M. Ch. Mulié, au concours de M. Ch. Delebarre, ancien industriel, retiré des affaires.

Nous vous proposons de procéder à sa nomination, au scrutin secret, conformément à la loi.

M. le Président proclame les résultats du scrutin :

Votants : 19.

M. Ch. Delebarre : 19 voix.

En conséquence, M. le Président proclame M. Ch. Delebarre, Administrateur des Hospices.

1512

—  
*Hospices.  
Administrateur.  
Nomination.*

1513

Hospices.  
Budget primitif  
pour 1916.

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons reçu de l'Administration des Hospices son budget pour l'Exercice courant.

Ce budget se solde par un déficit de 227.032 francs.

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien donner un avis favorable à son approbation.

**M. Liégeois-Six.** — Je demande le renvoi de cette question à l'examen de la Commission des Finances ou de la Commission de l'Assistance publique, si l'intervention de cette dernière est plus justifiée.

On m'a signalé que l'Administration des Hospices faisait état, dans son budget, des dépenses se rapportant à l'Hôpital Saint-Sauveur, qui est géré par l'Autorité allemande. Ces sommes n'étant pas, selon moi, imputables sur ce budget, je pense qu'il serait important, pour nous, d'examiner de très près ce document.

**M. Duponchelle.** — Cette question pourrait être renvoyée aux Commissions des Finances et de l'Assistance réunies, qui procéderaient ensemble à un examen plus minutieux de ce budget.

*Renvoyé aux Commissions des Finances et de l'Assistance publique réunies.*

1514

Bureau  
de  
Bienfaisance.  
Legs Denneulin.

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. le Secrétaire général du Bureau de Bienfaisance nous a transmis, pour approbation, la copie d'une délibération de la Commission Administrative de cet établissement charitable, décidant l'acceptation du testament de feu M. Alfred-Gustave Denneulin qui a institué pour légataire universel le Bureau de Bienfaisance de Lille.

Cette délibération estimant « que, d'après les renseignements recueillis, la succession dont s'agit est bonne »; nous vous invitons, Messieurs, à émettre un avis favorable.

*Avis favorable.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par délibération en date du 13 Octobre 1915, vous nous avez autorisé à émettre des bons communaux pour une somme totale de 124 millions.

En raison des versements effectués par les banquiers et les particuliers, nous avons pu restreindre nos émissions qui s'élevaient à la date du 31 Décembre 1915 à la somme totale de 97.880.000 francs, dont 25.230.000 francs pour l'année 1914.

En conséquence, nous vous demandons d'inscrire en recettes et en dépenses, au budget supplémentaire de l'Exercice 1915, la somme de 72.650.000 francs représentant le chiffre de l'émission propre à l'année 1915.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote en recettes et en dépenses une somme de 72.650.000 francs.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Un certain nombre de bons communaux sont dans un état de dégradation et de malpropreté qui les rend inacceptables par les commerçants.

1515

—  
Emission  
de  
bons communaux.  
Exercice 1915.

1516

—  
Bons communaux.  
Incinération.

En outre, nous avons à prévoir, à un moment donné, le retrait des bons communaux que nous avons émis.

A cet effet, nous venons vous proposer de décider :

1<sup>o</sup> Qu'un guichet spécial sera ouvert à la Recette municipale pour le retrait de ces bons ;

2<sup>o</sup> Qu'une Commission sera nommée pour procéder à leur vérification et à leur incinération.

Le Conseil,

Adopte les propositions de M. le Maire ;

Désigne pour faire partie de la Commission des bons communaux :

MM. Crépy-Saint-Léger, Adjoint au Maire ;

Ovigneur, Conseiller municipal ;

Delporte, Directeur des Services financiers.

Décide que la vérification et l'incinération des bons communaux auront lieu à la Recette municipale, en présence du Receveur, et seront constatés par un procès-verbal.

*Adopté.*

*Bons communaux  
en mauvais état.  
Observations.*

**M. Lessenne.** — Beaucoup de particuliers se plaignent des difficultés qu'ils éprouvent pour échanger leurs billets en mauvais état contre d'autres à la Recette municipale. Il est très gênant, pour eux, de réunir des billets de un franc, par exemple, par liasses de cent de la même catégorie, ainsi qu'on le leur demande. Ne pourrait-on réduire ce chiffre de cent à la moitié ou au quart, pour faciliter les échanges ?...

**M. Liégeois-Six.** — La Ville de Lille émet des bons communaux de cinq et dix francs, qui sont seuls échangés par la Recette municipale. Les billets de 1 et de 2 francs sont échangés par la Banque d'Emission de Lille, qui les a mis en circulation. Nous pourrions demander à la Recette de porter, en temps utile, les billets hors d'usage de un et deux francs à la Banque d'Emission, de manière à n'effectuer ses paiements qu'avec des billets présentables.

**M. le Président.** — Il faudrait, d'abord, déterminer dans quel état doit être un billet pour qu'il soit échangé.

**M. Liégeois-Six.** — Il a été nommé une Commission qui indiquera quels seront les bons à incinérer ou non. Je souhaite bonne chance aux membres de cette Commission pour trouver un moyen d'incinération satisfaisant, ce qui leur sera fort difficile à l'heure actuelle.

**M. Leleu.** — J'appuie la proposition de M. Liégeois, le Service de paiement des indemnités aux sinistrés éprouvant de grandes difficultés avec les vieux billets que lui donne quelquefois la Recette municipale.

---

### Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 27 Février 1915, vous avez autorisé les Banques de Lille, moyennant un intérêt à leur servir de 1 % l'an, à déposer en comptes courants, dans la Caisse municipale, des bons communaux de Lille et Roubaix-Tourcoing.

Le montant des dépôts effectués dans l'année s'est élevé à 36.882.755 francs, celui des retraits à 13.674.350 francs et les intérêts à la somme de 82.775 fr. 29.

En conséquence, nous vous demandons, Messieurs :

- 1<sup>o</sup> de ratifier ces opérations ;
- 2<sup>o</sup> d'admettre en recette la somme de 36.882.755 francs ;
- 3<sup>o</sup> d'ouvrir un crédit total de 36.965.530 fr. 29, destiné au remboursement des fonds et au paiement des intérêts.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote en recettes un crédit de 36.882.755 francs et en dépenses un crédit de 36.965.530 fr. 29.*

---

1517

—  
*Comptes courants  
des Banques.  
Exercice 1915.*

1518

Comptes courants  
des  
particuliers.  
Exercice 1915.

### Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

En vue de restreindre, le plus possible, nos émissions de bons communaux, nous avons invité nos concitoyens à déposer sans intérêts, dans la Caisse municipale, les bons communaux dont ils n'avaient pas l'emploi.

Cet appel a été entendu et nous vous donnons ci-après le compte des opérations faites dans le cours de l'année 1915 :

Dépôts . . . . .	9.850.000 francs.
Retraits . . . . .	250.000 francs.

En conséquence, nous vous demandons, Messieurs :

- 1° de ratifier ces opérations ;
- 2° d'inscrire en recettes et en dépenses, au budget supplémentaire, la somme de 9.850.000 francs.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote en recettes et en dépenses un crédit de 9.850.000 francs.*

1519

Avances  
aux communes  
et aux  
établissements  
publics.  
Exercice 1915.

### Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 26 Décembre 1914, vous nous avez autorisé à avancer aux communes et aux établissements publics, au moyen de bons communaux, les fonds nécessaires pour assurer le règlement de leurs dépenses.

Nous vous donnons ci-joint le tableau des avances consenties aux communes et aux établissements publics, pendant l'année 1915.

Le montant total des prêts s'est élevé à la somme de 51.614.450 fr.

Une somme de 26.956.787 fr. 19, montant des dépenses d'allocation.

tions militaires ou d'assistance payées pour le compte de l'Etat et du Département, a été remboursée par les communes et a réduit d'autant le service des intérêts.

Nous vous demandons, en conséquence :

1° de ratifier ces opérations ;

2° d'inscrire un crédit de 51.614.450 francs au budget supplémentaire de l'Exercice 1915 ;

3° d'admettre en recettes la somme de 51.614.450 francs, montant desdits emprunts, augmentée d'une somme de 100.000 francs représentant approximativement les sommes dues à la Ville pour le service des intérêts au taux de 2% l'an.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote en recettes et en dépenses un crédit de 51.614.450 francs.*

**M. Delos.** — A quoi les communes environnantes destinent-elles les sommes qui leur sont avancées par la Ville?...

**M. le Président.** — Ces sommes sont affectées aux frais nécessités par le Ravitaillement, à l'Assistance publique et à d'autres dépenses diverses que nous ne connaissons pas.

Nous sommes couverts par le Préfet, attendu que rien n'est versé aux communes qui ne soit approuvé par lui.

**M. Delos.** — Certaines d'entre elles ont contracté des dettes qu'elles ne remboursent pas. Comment, selon vous, Monsieur le Président, pourrait-on se faire rembourser?...

**M. le Président.** — C'est une affaire à traiter entre les communes et les créanciers. Je crois que les tribunaux pourraient intervenir utilement dans le litige.

**M. Lessenne.** — J'ai reçu les plaintes de beaucoup d'entrepreneurs qui ne recevraient plus, d'après leurs dires, que 60 % des travaux effectués par eux.

**M. Legrand-Herman** — Vous pouvez les tranquilliser, mon cher Collègue, l'Administration municipale a décidé de leur payer 80 %.

1520  
—  
Contribution  
de guerre  
et  
ravitaillement  
des  
troupes allemandes.  
Exercice 1915.

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'autorité allemande a exigé, dans le courant de l'année 1915, le paiement des sommes suivantes :

1 <sup>o</sup> Contribution pour frais de l'administration civile allemande. . . . .	1.000.000 »	
2 <sup>o</sup> Amende pour rupture d'un fil téléphonique entre Lille et Loos. . . . .	3.000 »	
3 <sup>o</sup> Amende pour manifestations de sympathie de la population lilloise en faveur de prisonniers français (6 Mars 1915). . . . .	500.000 »	
4 <sup>o</sup> Somme saisie le 8 Juillet 1915 pour paiement de sacs à sable confectionnés en Allemagne . . . . .	375.000 »	
5 <sup>o</sup> Prix de 227.400 kil. de féculé de pommes de terre provenant du stock des docks confisqués par l'Intendance allemande et employés par l'Administration au ravitaillement de la population . . . . .	120.079 12	
6 <sup>o</sup> Ravitaillement et entretien des troupes allemandes :		
Mois de Janvier . . . . .	1.500.000 »	
Février . . . . .	1.500.000 »	
Mars. . . . .	1.500.000 »	
Avril. . . . .	1.500.000 »	
Mai . . . . .	1.800.000 »	
Juin . . . . .	1.800.000 »	
Juillet . . . . .	1.800.000 »	
Août. . . . .	1.800.000 »	
Septembre . . . . .	1.800.000 »	
Octobre. . . . .	1.800.000 »	
Novembre . . . . .	1.500.000 »	
Décembre . . . . .	1.500.000 »	
Pour frais de change . . . . .	125.000 »	
	<hr/>	
	19.925.000 »	19.925.000 »
TOTAL. . . . .		<hr/> 21.923.079 12

Les frais de logement et de cantonnement des troupes d'occupation, qui se sont élevés à la somme de 2.200 000 francs, ont fait l'objet de votes spéciaux de crédits (délibération du 3 Décembre 1915 et de ce jour).

Nous vous prions, Messieurs, d'ouvrir un crédit de 21.923.079 fr. 12 à inscrire au budget supplémentaire de l'Exercice 1915.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 21.923.079 fr. 12 à inscrire au budget supplémentaire de l'Exercice 1915.*

**M. Duponchelle.** — Ces sommes seront-elles remboursées par l'Etat après les hostilités, ou la Ville devra-t-elle les conserver à sa charge ?...

**M. le Président.** — Mon cher Collègue, vous savez qu'au début de la guerre le Parlement a admis le principe du Risque National, par conséquent de la solidarité de tout le pays, ce qui est, d'ailleurs, la seule solution possible et légitime; je ne doute donc pas un seul instant que les départements occupés ne soient ultérieurement indemnisés des charges et dommages qu'ils auront subis, les villes aussi bien que les particuliers.

### Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 3 Décembre dernier, vous avez voté un crédit de 2.100.000 francs destiné au paiement des frais de logement et de cantonnement des troupes allemandes. Ces frais de logement sont répartis comme suit :

	Indemnité journalière de nourriture et de logement	
	—	—
Officier . . . . .	10 fr.	1 fr.
Sous-officier faisant fonctions d'officier . . . . .	7 »	1 »
Sous-officier . . . . .	5 »	0 30
Soldat . . . . .	3 »	0 30

1521  
—  
*Logement  
et  
cantonnement  
des  
troupes allemandes.  
Frais.*

Pour les mois d'hiver, les frais de logement ont été doublés, soit deux francs pour les officiers et les sous-officiers faisant fonctions d'officier et de 0 fr. 60 pour les sous-officiers et les soldats.

Nous payons également les frais de chauffage des locaux occupés par les troupes et les services de la garnison.

Nous avons constaté dans le service de la comptabilité une insuffisance d'environ 100.000 francs ; en conséquence, nous vous demandons l'ouverture d'un crédit d'égale importance à inscrire au budget supplémentaire de l'Exercice 1915.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 100.000 francs à inscrire au budget supplémentaire de 1915.*

---

## Rapport de M. le Maire

1522  
 Ravitaillement  
 de la population.  
 Opérations  
 de  
 l'année 1915.

MESSIEURS,

Les opérations de recettes et de dépenses du Compte « Ravitaillement de la population » se résument ainsi pour l'année 1915 :

Recettes . . . . .	11.197.334 07
Dépenses . . . . .	11.575.654 33
Excédent de dépenses . . . . .	<u>378.320 26</u>

Dès le début de l'année 1915, nous avons été tenus d'acheter à l'Intendance allemande 2.000 tonnes de farine de seigle à des prix variant entre 560 francs, 630 francs et 700 francs la tonne.

Pour ne pas faire hausser le prix du pain dans de trop fortes proportions, nous avons cédé cette farine aux boulangers aux prix de 450 francs la tonne et nous avons supporté, de ce chef, une perte équivalente à l'excédent de dépense signalé plus haut.

Les prévisions inscrites sur le budget primitif de l'Exercice 1915 pour le service du ravitaillement s'élevant en recettes à 25.000 francs et en dépenses à 100.000 francs, nous vous demandons, Messieurs,

d'inscrire pour ordre au budget supplémentaire de l'Exercice 1915 une somme de 11.175.000 francs en recettes, et en dépenses un crédit de 11.500.000 francs.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote en recettes un crédit de 11.175.000 francs, et en dépenses un crédit de 11.500.000 francs au budget supplémentaire de 1915.*

### Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous vous donnons ci-dessous le résumé des dépenses du service de chômage, pendant l'année 1915 :

Sommes distribuées aux chômeurs dans les dispensaires du Bureau de Bienfaisance de la Ville . . . . .	8.304 311 05
Secours de chômage au personnel auxiliaire des services municipaux . . . . .	6.139 85
Salaires d'employés auxiliaires pour la distribution des secours dans les dispensaires . . . . .	18.410 15
Travail de nuit et heures supplémentaires au personnel du bureau des chômeurs . . . . .	7.666 »
Frais de bureau, impressions, entretien des salles de distribution et frais divers . . . . .	13.995 79
TOTAL . . . . .	8.350.522 84

Nous vous demandons, Messieurs, de ratifier ces opérations et, comme des menues dépenses pour frais de bureau peuvent surgir d'ici la clôture de l'Exercice, nous vous prions de voter un crédit global de 8.352.000 francs à inscrire au budget supplémentaire de l'Exercice 1915.

La part de l'État, dans ces dépenses, sera inscrite ultérieurement en recettes.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 8.352.000 francs à inscrire au budget supplémentaire de 1915.*

1523

—  
Service  
du chômage.  
Dépenses  
de  
l'année 1915.

1524

Secours  
aux chômeurs  
et aux nécessiteux.  
Maintien du tarif.

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

En raison de la cherté de la vie, nous vous prions de vouloir bien décider que l'augmentation accordée aux chômeurs, par votre délibération du 24 Décembre 1915, sera maintenue pour une durée de trois mois, à partir du 4 Avril prochain. date à laquelle les cartes actuelles doivent être renouvelées.

*Adopté.*

**M. le Président.** — La question se pose ainsi : La première augmentation des secours aux chômeurs et nécessiteux a été accordée pour trois mois, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier, soit : Janvier, Février et Mars. On propose maintenant non pas une nouvelle augmentation mais la prolongation de ce supplément exceptionnel pendant les mois d'Avril, Mai et Juin.

**M. Liégeois-Six.** — Ne croyez-vous pas que ce soit aller un peu loin que d'accorder cette augmentation pour trois nouveaux mois ?... Passe encore pour Avril et Mai ; cependant, je pense que, pour Juin, ce supplément est moins justifié, étant donné qu'à cette époque le chauffage exige moins de dépenses.

**M. Ovigneur.** — Il existe une Commission légale de secours aux chômeurs, composée de Conseillers municipaux, de patrons et d'ouvriers, qui pourrait examiner utilement cette question ; je demande donc son renvoi à cette Commission.

**M. le Président.** — L'examen de cette question a déjà été fait par le Comité central de secours aux chômeurs qui, dans sa dernière réunion, il y a un mois, a décidé, à l'unanimité, de maintenir le supplément exceptionnel de l'allocation en Avril, Mai et Juin.

Nous ne pensons pas qu'il sera possible un jour de faire un retour en arrière pour l'attribution de ces secours. Il n'a pas été

possible, à la fin de l'année dernière, de tenir compte de la surenchère proposée par la ville de Roubaix, et nous avons dû adopter un barème intermédiaire, approuvé par M. le Préfet, qui porte les secours à un taux suffisamment élevé.

On dit qu'en été les dépenses sont moins importantes ; mais les denrées ont atteint un tel prix, qu'il me semble difficile, dans l'avenir, de diminuer le taux de l'allocation. Le Comité central ne pouvant régler que la question de répartition des secours, c'est vous qui devrez décider, s'il y a lieu, de faire imprimer de nouvelles cartes pour la période d'Avril à Juin.

Il ne faut pas croire que l'attribution des secours aux chômeurs cessera exactement avec la guerre ; elle devra continuer quelque temps encore après les hostilités, par suite de l'arrêt, presque général, des usines.

En ce qui concerne la prolongation proposée pour l'allocation du supplément exceptionnel de secours, je crois que nous pouvons nous ranger à l'avis du Comité central de Répartition.

**M. Coilliot.** — Il y en a qui touchent des secours qui ne leur sont pas nécessaires.

**M. le Président.** — Vous savez qu'en matière d'assistance publique, il faut compter sur un tant pour cent de fraudes qu'il est, pour ainsi dire, impossible d'éviter ; malgré les révisions incessantes et les nombreuses enquêtes pratiquées par le Service du Chômage, il doit certainement en exister encore quelques-unes qu'il n'a pu découvrir. Si vous en connaissiez, mon cher Collègue, je vous prierais de vouloir bien les signaler à ce Service, pour faciliter son travail de révision.

**M. Liégeois-Six.** — A titre d'indication, je demande que la Commission du Chômage veuille bien étudier la possibilité de donner des vivres aux chômeurs, en remplacement de l'augmentation hebdomadaire de cinq francs. Ces denrées seraient délivrées dans les dépôts ordinaires, à des prix très réduits, même à perte, sur présentation de la carte de chômeur.

**M. le Président.** — L'adoption de ce projet rencontre une difficulté matérielle insurmontable : il est impossible, à l'heure actuelle d'acquérir la moindre denrée. Les Comités hispano-américain et hollandais remplissent, d'ailleurs, ce but dans la mesure de leurs moyens.

**M. Crépy-Saint-Léger.** — Il y a, en ce moment, à Lille, 120.000 assistés, tant chômeurs que titulaires d'allocations militaires.

**M. Liégeois-Six.** — Sur une population de 160.000 âmes, c'est la presque totalité!... Dans ce cas, je retire ma proposition.

**M. Crépy-Saint-Léger.** — Nous avons procédé à une expérience, à l'aide des fiches du recensement, que nous avons comparées avec 300 cartes de pain prises au hasard; 117 fausses déclarations ont été ainsi découvertes.

**M. Lessenne.** — J'ai été témoin que, dans bien des maisons, si l'on avait pas eu cette ration supplémentaire, beaucoup de malheureux auraient manqué souvent de pain. Je pense donc que nous ne devons pas nous montrer très rigoureux à cet égard.

**M. Crépy-Saint-Léger.** — La fraude ne porte malheureusement pas seulement sur le pain, — ce qui, je pense, ne serait pas bien grave, — mais elle a aussi sa répercussion sur les autres denrées, au détriment de nos concitoyens, en général.

**M. Coilliot.** — Ne croyez-vous pas que l'on pourrait publier, à ce sujet, un avis dans le *Bulletin de Lille*?...

**M. le Président.** — Nous insérerons, dans le *Bulletin de Lille*, un avis portant à la connaissance de la population lilloise qu'en raison du recensement, nous possédons des fiches qui nous mettent en mesure de vérifier les déclarations faites pour l'obtention des cartes de pain, et engageant ceux qui ont des modifications à y faire apporter, de les présenter dans le délai le plus court pour les rectifier, s'ils veulent éviter les sanctions que nous nous proposons d'appliquer.

---

*Ravitaillement  
de la population.  
Cartes de pain.  
Fausses  
déclarations.*

### Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons reçu, dans le cours de l'année 1915, des souscriptions en faveur des familles nécessiteuses de la Ville, dont le montant s'élève à 2.997 fr. 80.

Nous vous demandons, Messieurs, d'inscrire cette recette au Budget supplémentaire de l'Exercice 1915.

*Adopté.*

1525

—  
*Souscription  
en faveur des  
familles  
nécessiteuses.  
Exercice 1915.*

### Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Au budget de l'Exercice 1915, il avait été inscrit un crédit de 30.000 francs pour les dépenses de secours aux sinistrés du bombardement.

Ces dépenses se sont élevées à la somme totale de 416.569 francs.

Il en résulte une insuffisance de 382.369 francs au sujet de laquelle, nous vous demandons, Messieurs, le vote d'un crédit supplémentaire à inscrire au budget supplémentaire de l'Exercice 1915.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 382.369 francs à inscrire au budget supplémentaire de 1915.*

1526

—  
*Sinistrés  
du bombardement.  
Crédit  
supplémentaire.  
Exercice 1915.*

### Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons dépensé au titre « Dépenses diverses nécessitées par la situation actuelle » une somme de 312.621 fr. 46, dans le cours de l'année 1915.

1527

—  
*Dépenses diverses  
nécessitées  
par la  
situation actuelle.  
Crédit  
supplémentaire.*

Ces dépenses ont consisté en salaires d'employés auxiliaires, en réparations des propriétés communales détériorées par le bombardement, en travaux de déblaiement des rues de la Ville, frais d'impression et de publication du *Bulletin de Lille*, secours divers, frais médicaux et pharmaceutiques et frais funéraires des victimes d'accidents survenus par la chute des obus lancés contre les aéroplanes, etc. . . .

La prévision de dépenses inscrite au budget de l'Exercice 1915 n'étant que de 50.000 francs, nous vous demandons, Messieurs, l'ouverture d'un crédit nouveau de 265.000 francs, à inscrire au budget supplémentaire de l'Exercice 1915.

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 265 000 francs à inscrire au budget supplémentaire de 1915.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les opérations du Comité d'Alimentation du Nord de la France se résument ainsi pour l'année 1915 :

Recettes . . . . .	8.710.000 »
Dépenses . . . . .	8.825.000 »
Excédent de dépenses	<u>115 000 »</u>

Cet excédent n'est qu'apparent. En effet, d'importantes quantités de farine et autres denrées alimentaires, dont le montant s'élève à plus de 200.000 francs, facturés dans les derniers jours de Décembre, n'ont été panifiées ou mises en vente qu'au cours du mois de Janvier 1916.

Mais dans cette organisation du C. A. N. F., l'Administration municipale n'a eu qu'un but : venir en aide, le plus possible, à nos concitoyens, tout en sauvegardant les intérêts financiers de la Ville. De ce fait, la gestion financière du Comité ne peut nous procurer aucun bénéfice.

1528

Comité  
d'Alimentation  
du  
Nord de la France.

Gestion  
financière.

L'excédent de dépenses, signalé à la date du 31 Décembre, disparaîtra à la clôture des opérations du Comité.

Nous vous demandons, en conséquence, d'inscrire les sommes suivantes au budget supplémentaire de l'Exercice 1915 :

Recettes . . . . .	8.710.000
Dépenses . . . . .	8.825.000

*Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, inscrit au budget supplémentaire de 1915 un crédit de 8.710.000 francs en recettes et de 8.825.000 francs en dépenses.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

La famille Bertaut, rue de Cambrai, 2, s'est rendue concessionnaire, en 1908, pour 30 nouvelles années, d'un terrain inscrit au cimetière du Sud sous le n° 19139.

Le monument ayant été complètement détruit par la chute d'un arbre, lors de l'ouragan du 16 Février dernier, et les frais de remise en état étant trop élevés, la famille Bertaut, en raison des difficultés du moment, demande à faire abandon du terrain moyennant remboursement de la part de la Ville dans cette concession, soit : 164 francs.

Nous vous demandons, Messieurs, d'accueillir favorablement la demande de la famille Bertaut et, conformément aux précédents, de fixer à 64 fr. la somme à rembourser, laissant au pétitionnaire le soin de réclamer au Bureau de Bienfaisance le montant de la part qui lui a été attribuée.

*Adopté.*

---

1529

Cimetière du Sud.  
Rétrocession  
de concession.

1530  
—  
Liquidations  
de  
pensions.  
Octroi.

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous vous soumettons, Messieurs, un certain nombre de pensions à liquider à des agents du personnel de l'Octroi, conformément au tableau ci-joint.

En conséquence, nous vous prions d'accorder aux dits agents, avec jouissance du 1<sup>er</sup> Mars 1916, les pensions de retraites et indemnités de départ suivantes :

MM. Gilquin,	vérificateur,	pension	1.436 <sup>f</sup> 80,	indemnité	1.200 fr.
Prouvost,	»	»	1.253 44,	»	1.100 fr.
Cordonnier,	»	»	1.346 40,	»	1.200 fr.
Dalle,	»	»	1.272 33,	»	1.200 fr.
Lemay,	»	»	1.012 50	»	900 fr.

Gilquin, Charles, vérificateur, né à Loos (Nord), le 5 Janvier 1861. Entré dans l'Octroi le 10 Février 1887, a 29 ans et 21 jours de service. Traitement moyen des trois dernières années : 2.388 fr. 88.

A droit, d'après les art. 4 et 6, à une pension de . 1.436 fr. 80  
Gratification de départ . . . . . 1.200 »

Prouvost, Lucien-Louis, vérificateur hors classe, né à Lille, le 9 Janvier 1861. Entré dans l'Octroi le 14 Mars 1888, a 27 ans, 11 mois et 17 jours de service. Traitement moyen des trois dernières années : 2.183 fr. 33.

A droit, d'après l'art. 6 des Statuts de la Caisse des Retraites,  
à une pension de . . . . . 1.253 fr. 44  
Gratification de départ . . . . . 1.100 »

Cordonnier, Adolphe-Edouard, vérificateur, classe exceptionnelle, né à Lille, le 28 Décembre 1860. Entré dans l'Octroi le 15 Août 1888, a 27 ans, 6 mois et 16 jours de service. Traitement moyen des trois dernières années : 2.388 fr. 89.

A droit à une pension de . . . . . 1.346 fr. 40  
Gratification de départ . . . . . 1.200 »

Dalle, Adolphe-Jean, vérificateur, classe exceptionnelle, né à Roncq, le 25 Novembre 1859. Entré dans l'Octroi le 17 Décembre 1889, a 26 ans, 2 mois et 14 jours de service. Traitement moyen des trois dernières années : 2.400 fr.

A droit à une pension de . . . . . 1.272 fr. 33  
Gratification de départ . . . . . 1.200 »

Lemay, Alexandre-François-Joseph, préposé, classe exceptionnelle, né à Lille, le 19 Septembre 1859. Entré dans l'Octroi le 1<sup>er</sup> Septembre 1888, a 27 ans et 6 mois de service. Traitement moyen des trois dernières années : 1.800 fr.

A droit à une pension de . . . . . 1.012 fr. 50  
Gratification de départ . . . . . 900 »

*Adopté.*

---

### Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous vous soumettons, Messieurs, un certain nombre de pensions à liquider à des agents du personnel de la police, conformément au tableau ci-joint.

En conséquence, nous vous prions d'accorder aux agents désignés ci-après, avec jouissance du 1<sup>er</sup> Janvier 1916, les pensions de retraites et indemnités de départ ci-après :

	Pension	Indemnité
MM. Decorne, sous-inspecteur. . . . .	1.357 20	1.125 »
Wyon, brigadier . . . . .	1.144 46	1.037 50
Carlier, sous-brigadier de sûreté . . . . .	1.223 06	1.012 50
Delemarle » . . . . .	1.102 12	1.000 »
Gallez, sergent de ville hors classe. . . . .	1.161 11	875 »
Farineau » . . . . .	1.059 52	875 »
Lamérand » . . . . .	1.051 04	875 »

1531  
—  
*Liquidations  
de pensions.  
Police.*

Decorne, Alfred-Henri-Louis-Joseph, sous-inspecteur, né à Quesnoy-sur-Deûle, le 26 Mars 1860. Entré dans la police le 1<sup>er</sup> Juin 1886, a 29 ans et 7 mois de service. Traitement moyen des trois dernières années : 2.208 fr. 33.

Pension liquidée à . . . . .	1.357 20
Gratification de départ. . . . .	1.125 »

Wyon, Alfred-Eugène, brigadier de police, né à Cassel, le 2 Septembre 1859. Entré dans la police le 26 Juin 1888, a 27 ans, 6 mois et 5 jours de service. Traitement moyen des trois dernières années : 2.033 fr. 33.

Pension liquidée à . . . . .	1.144 46
Gratification de départ. . . . .	1.037 50

Carlier, Désiré-Joseph, sous-brigadier de sûreté, né à Nivelles, le 25 Octobre 1860. Entré dans la police le 1<sup>er</sup> Mai 1886, a 29 ans et 8 mois de service. Traitement moyen des trois dernières années : 1.983 fr. 33.

Pension liquidée à . . . . .	1.223 06
Gratification de départ. . . . .	1.012 50

Delemarle, François-Joseph, sous-brigadier de sûreté, né à Wannehain, le 3 Octobre 1859. Entré dans la police le 27 Juin 1888, a 27 ans, 6 mois et 4 jours de service. Traitement moyen des trois dernières années : 1.958 fr. 33.

Pension liquidée à . . . . .	1.102 12
Gratification de départ. . . . .	1.000 »

Gallez, Philibert-Henri-Joseph, sergent de ville hors classe, né à Quesnoy-sur-Deûle, le 7 Septembre 1859. Entré dans la police le 22 Décembre 1883, a 32 ans et 9 jours de service. Traitement moyen des trois dernières années : 1.741 fr. 67.

Pension liquidée à . . . . .	1.161 11
Gratification de départ. . . . .	875 »

Farineau, Jules-Edmond, sergent de ville hors classe, né à Maulde, le 15 Novembre 1860. Entré dans la police le 1<sup>er</sup> Septembre 1886, a

29 ans et 4 mois de service. Traitement moyen des trois dernières années : 1.741 fr. 67.

Pension liquidée à . . . . .	1.059 52
Gratification de départ . . . . .	875 »

Lamérand, Achille-Théophile, sergent de ville hors classe, né à Bailleul, le 11 Novembre 1886, a 29 ans, 1 mois et 20 jours de service. Traitement moyen des trois dernières années : 1.741 fr. 67.

Pension liquidée à . . . . .	1.051 04
Gratification de départ . . . . .	875 »

NOTA. — L'article 6 des statuts énonce que les employés qui ont passé au moins 15 ans dans le service actif ont droit à une pension équivalente à la moitié du traitement moyen, après 25 ans d'exercice, avec accroissement de 1/40 du traitement pour chaque année de service en sus de 25 ans.

En aucun cas, les pensions ne peuvent excéder les 2/3 du traitement moyen.

Par application dudit article 6, la pension de M. Gallez, qui était de 1.176 fr. 73, a été ramenée à 1.161 fr. 11, soit les 2/3 de son traitement.

*Adopté.*

**M. Duponchelle.** — Un certain nombre d'agents de police, qui avaient demandé la liquidation de leur retraite, ont repris du service, depuis l'ouverture des hostilités. De quelle manière sont-ils rétribués ?...

**M. Crépy-Saint-Léger.** — Nous leur servons les appointements qu'ils touchaient avant leur mise à la retraite, mais ne payons plus leur pension pendant le temps de leur service.

---

1532  
—  
Liquidation  
de pension.  
Octroi.  
Cochez,  
Benoît-Joseph.

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Cochez, Benoît-Joseph, contrôleur de l'Octroi de Lille, né à Rosult (Nord), le 11 Juillet 1860, sollicite la liquidation de sa pension de retraite, à partir du 1<sup>er</sup> Mars 1916.

Entré dans l'Octroi le 6 Décembre 1886, M. Cochez comptera au 29 Février 1916 : 29 ans, 2 mois, 23 jours de service, avec un traitement moyen de 3.411 fr. 11 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 4 et 6 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, M. Cochez a droit :

Pour 25 ans de service à la moitié du traitement moyen, soit 3.411 fr. 11 : 2 = . . . . .	1.705 55
Pour 4 ans : 4/40 de 3.411 fr. 11 . . . . .	341 11
Pour 2 mois : 2/12 de 1/40 de 3.411 fr. 11 . . . . .	14 21
Pour 23 jours : 23/30 de 1/12 de 1/40 de 3.411 fr. 11 . . . . .	5 45
Total. . . . .	2.066 32

En conséquence, nous vous proposons, Messieurs, d'allouer à M. Cochez, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services municipaux, à partir du 1<sup>er</sup> Mars 1916, une pension annuelle de 2.066 fr. 32.

Nous vous demandons également de lui accorder une indemnité de départ égale à 6 mois de son traitement actuel, soit : 1.900 fr. à prélever sur l'article 17 des dépenses du budget ordinaire de l'Exercice 1916.

De plus, en raison des bons services rendus par cet employé supérieur et des renseignements divers sur le service de l'Octroi qu'il sera appelé à fournir après son départ, nous vous proposons de lui voter une gratification égale à 3 mois de son traitement, soit 950 fr. à prélever sur le même article 17 du budget.

*Adopté.*

---

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 10 Juillet 1914, vous avez alloué, à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 1914, à M. Sauvage, une pension annuelle de 1.726 fr. 02. En raison des circonstances, M. Sauvage continuera ses fonctions. Nous vous prions, en conséquence, de prendre à son égard la délibération suivante :

M. Sauvage, Edouard-Louis-Alexis, chef de la brigade ambulante à l'Octroi de Lille, né à Lille, le 29 Août 1859, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1<sup>er</sup> Mars 1916.

Entré dans l'Octroi le 27 Juin 1885, M. Sauvage comptera, au 29 Février 1916, 30 ans, 8 mois et 4 jours de service, avec un traitement moyen de 2.977 fr. 78, pendant les trois dernières années.

D'après les articles 4 et 6 des Statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, M. Sauvage a droit :

Pour 25 ans de service, à la moitié du traitement moyen, soit 2 977 fr. 78 : 2 = . . . . .	1.488 89
Pour 5 ans : 5/40 de 2.977 fr. 78 . . . . .	372 22
Pour 8 mois : 8/12 de 1/40 de 2.977 fr. 78 . . . . .	49 62
Pour 4 jours : 4/30 de 1/12 de 1/40 de 2.977 fr. 77 . . . . .	0 83
Total. . . . .	1.911 56

En conséquence, nous vous proposons, Messieurs, d'allouer à M. Sauvage, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services municipaux, à partir du 1<sup>er</sup> Mars 1916, une pension annuelle de 1.911 fr. 56.

Nous vous demandons également de lui accorder une indemnité de départ à 6 mois de son traitement actuel, soit : 1.500 fr., à prélever sur l'article 17 des dépenses du budget ordinaire de l'Exercice 1916.

De plus, en raison des bons services rendus par cet employé supérieur et des renseignements divers sur le service de l'Octroi qu'il sera appelé à fournir après son départ, nous vous proposons de lui voter une gratification égale à 3 mois de son traitement, soit 750 fr. à prélever sur le même article 17 du budget.

*Adopté.*

1533  
—  
Liquidation  
de pension.  
Octroi.  
Sauvage, Edouard.

1534  
 —  
 Services  
 municipaux.  
 Liquidation  
 de pension.  
 Police.  
 Vve Clabaut, Louis.

## Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. Clabaut, Louis-Désiré, agent de police hors classe, assassiné par des rôdeurs au cours de son service, laisse une veuve, la dame Delsaux, Marie-Irma, qui sollicite le règlement de la pension à laquelle elle a droit conformément aux Statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

Entré au service de la police le 1<sup>er</sup> Janvier 1894, M. Clabaut comptait au moment de son décès survenu le 20 décembre 1915, 21 ans, 11 mois et 20 jours de service, avec un traitement moyen de 1.740 fr. 74 pendant les trois dernières années. Il aurait pu obtenir, à cette dernière date, une pension de 637 fr. 46 calculée comme suit :

Pour 21 ans : 21/60 des 1.740 fr. 74 . . . . .	609 25
Pour 11 mois : 11/12 de 1/60 de 1.740 fr. 74 . . . . .	26 60
Pour 20 jours : 20/30 de 1/2 de 1/60 de 1.740 fr. 74. . . . .	1 61
Total. . . . .	837 46

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

- 1<sup>o</sup> Que M. Clabaut est décédé le 20 Décembre 1914 ;
- 2<sup>o</sup> Que la dame Delsaux est née le 25 Décembre 1858 ;
- 3<sup>o</sup> Que ladite dame Delsaux et M. Clabaut ont contracté mariage le 28 Mai 1883 ;
- 4<sup>o</sup> Que de ce mariage sont issus :  
 Clabaut, Germaine, née le 10 Avril 1898 ;  
 Clabaut, Lucienne, née le 31 Août 1901.

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation, ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Clabaut ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites, duquel il résulte :

Article 8. — Que M<sup>me</sup> Clabaut a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari au moment de son décès, soit :

$$\frac{637\ 46}{2} = 318\ 73$$

Article 9. — Que la pension s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, soit :

$$\frac{318 \times 2}{10} = 63\ 75$$

TOTAL. . . . . 382 48

Nous vous prions, Messieurs, de régler la pension annuelle de M<sup>me</sup> veuve Clabaut, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services municipaux, à la somme de 382 fr. 48 et à dater du 21 Décembre 1915, lendemain du décès de son mari.

M. Clabaut est décédé dans des circonstances particulièrement tragiques, victime de son devoir. L'Administration a le devoir de venir en aide à sa famille, elle vous propose d'allouer à M<sup>me</sup> Clabaut, un supplément de pension de 492 fr. 52 à prélever, à partir du 21 Décembre 1915, sur l'article 18 du budget ordinaire de l'Exercice 1915. Ce supplément, ajouté à la pension de 382 fr. 48, servie sur la Caisse des Retraites des Employés municipaux, forme exactement le montant de la pension qu'aurait touchée M. Clabaut s'il avait eu 25 années de service. M<sup>me</sup> Clabaut touchera une pension totale de 875 francs.

Dans le cas où M<sup>me</sup> Clabaut viendrait à décéder, le supplément de pension de 492 fr. 52 serait, par analogie aux dispositions de l'article 10 du règlement de la Caisse des Retraites des Services municipaux, réversible sur les enfants qui en jouiraient par égales portions jusqu'à l'âge de 18 ans, mais sans réversibilité de l'un sur l'autre.

De plus, l'Administration vous propose d'accorder, à titre exceptionnel, à M<sup>me</sup> Clabaut, une indemnité de 875 francs égale à six mois du traitement que touchait M. Clabaut. Cette somme serait prélevée sur l'article 17 du budget ordinaire de l'Exercice courant et, à titre de secours immédiat, vu la situation très précaire de l'intéressée et, en attendant la liquidation de sa pension, une somme de 100 francs à prélever sur les dépenses du budget supplémentaire de l'Exercice en cours.

*Adopté.*

13 Mars 1916.

1535

Hôpital  
rue Boileux.  
Assèchement  
des caves.

### Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Lors de l'aménagement de l'Hôpital des typhiques dans le bâtiment de la rue Boileux, nous avons dû installer l'éclairage électrique et, comme les caves étaient inondées, nous avons profité de ce que la Société lilloise devait amener le courant pour installer une pompe électrique pour assécher non seulement les caves de cet établissement, mais aussi celles du quartier.

Le travail fut exécuté par M. Schweitzer et la dépense s'est élevée à 4.029 fr. 55.

Nous vous demandons d'approuver cette dépense qui serait prélevée sur l'art. 22 du Budget extraordinaire : « Dépenses occasionnées par la guerre ».

Adopté.

1536 1

Institut industriel  
du Nord.  
Bourse et Subsidés.  
Année scolaire  
1915-1916.

### Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

D'accord avec votre Commission de l'Instruction publique, nous vous prions d'approuver la proposition d'allocation d'une demi-bourse d'externat avec masse, formulée en faveur du jeune Faroux, Adolphe-Léon, élève de l'Institut industriel du Nord.

L'effet de cette bourse partirait du 1<sup>er</sup> Janvier 1916, la fraction de bourse restant pour l'année scolaire en cours, se montant à 348 francs, serait imputée sur le crédit n° 182 de l'Exercice 1916.

Adopté.

La séance est levée à cinq heures.

M. Crépy-S <sup>r</sup> -Léger 	Remy 	Dubucq 	Legrand-Herman 	Brault 
Delos 	Liégeois-S <sup>r</sup> 	Dupouchelle 	Origneur 	Lesot 
Sockeel 	Buisin 	Bare 	Coilliot 	Ducastel 
Leber 	Bouffroy 	Lesenne 	Quaslin 	